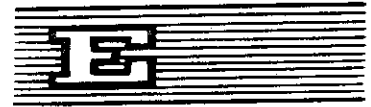




66445



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

Distr. : GENERALE  
E/ECA/CM.13/11/Summary  
10 février 1987  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)  
13 - 20 avril 1987

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-deuxième session de la Commission/  
treizième réunion de la Conférence  
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)  
23 - 27 avril 1987

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**RAPPORT SUR LES MESURES PRISES PAR LES PAYS AFRICAINS POUR REDUIRE  
LES PERTES APRES RECOLTES AU COURS DE LA PERIODE 1975-1985**

Résumé

---

\* E/ECA/TPCW.8/1.  
\*\* E/ECA/CM.13/1.

## RESUME

Les pertes après récoltes dans les pays en développement, notamment en Afrique ont fait l'objet d'un examen approprié lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1975. L'Assemblée avait adopté la résolution 3362 (S-VII) qui, entre autres, invitait à réduire de façon considérable les pertes après récoltes et recommandait que celles-ci soient réduites d'au moins 50 p. 100 avant la fin de 1985.

Les pays africains avaient pleinement appuyé cette résolution et inclus, dans le Plan d'action de Lagos, des mesures concrètes que devaient prendre tous les Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de prévenir et de réduire les pertes après récoltes.

Les pertes après récoltes varient selon les produits et les régions. En ce qui concerne les céréales et les légumineuses, elles se produisent à tous les stades, durant la récolte, le traitement primaire, le transport, le stockage et la transformation. S'agissant plus particulièrement des céréales alimentaires entreposées, l'insuffisance des installations de stockage et la multitude des insectes sont, pense-t-on, les causes principales des pertes après récoltes considérables en Afrique. Pour ce qui est des dégâts causés par les insectes, le Trogoderma granarium et le Prostephanus truncatus sont devenus des fléaux puisque le premier est responsable des importantes pertes de céréales entreposées dans les pays chroniquement déficitaires de la région (essentiellement dans la zone soudano-sahélienne et le second est une menace sérieuse dans des régions où la culture du maïs est prometteuse, comme l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et la côte de l'Afrique de l'Ouest. En plus des céréales alimentaires, les racines, les tubercules, les fruits et les légumes subissent aussi des pertes élevées du fait de leur nature périssable. Les pertes sont également importantes pour ce qui est des produits de la pêche et même pour les produits fumés destinés à être conservés pendant assez longtemps.

Parmi les mesures prises par les Etats membres pour résoudre ces problèmes préoccupants, figurent des campagnes de sensibilisation par les mass-media, la création d'institutions chargées de faire appliquer les programmes de réduction des pertes après récoltes, l'amélioration du fonctionnement des offices de commercialisation des produits alimentaires, le renforcement des services de vulgarisation et la mise au point ou l'adaptation de techniques concernant l'après récolte, notamment des installations de traitement des produits alimentaires. Aux niveaux sous-régional et régional, il y a eu des tentatives d'appliquer des programmes communs en vue d'améliorer les opérations intervenant après la production. Les efforts déployés par les pays africains pour prévenir et réduire les pertes alimentaires après récoltes ont été appuyés par :

- des organisations internationales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et quelques autres organismes des Nations Unies qui interviennent directement ou indirectement dans des programmes apparentés;
- des organismes de développement qui participent aux activités visant à réduire les pertes après récoltes, en ce qui concerne essentiellement les céréales, dans le cadre du Groupe d'assistance aux systèmes concernant les grains après récoltes;
- d'organisations non gouvernementales bénévoles.

Certes, les mesures prises par les Etats membres et les programmes d'appui entrepris par la communauté internationale ont permis d'améliorer substantiellement les opérations intervenant après la production, cependant, la question est toujours préoccupante dans la mesure où en 1986, les divers programmes en cours ont signalé que les pertes demeuraient importantes dans de nombreux cas. Les pertes effectives vont d'environ 1 à 3 p. 100 pour les céréales alimentaires dans certains pays à environ 20 p. 100 dans d'autres. Par ailleurs, au cours des dix dernières années, des ressources plus importantes ont été allouées pour l'amélioration des installations de stockage centrales et celles pour les entrepôts de village ou sur les fermes, réduites. Par le passé, la plupart de activités visaient surtout à réduire les pertes de céréales alimentaires et il y a eu moins d'efforts visant à conserver les denrées périssables. Il est plutôt malaisé de répondre à la question suivante : A-t-on réussi, en 1985, à réduire les pertes de 50 p. 100 ?

S'il ne fait pas de doute qu'au cours de la période 1975-1985, les connaissances nécessaires pour prévenir les pertes après récoltes ont été acquises, les moyens pratiques de résoudre le problème restent à trouver et il est nécessaire de poursuivre les efforts à cet égard. Bien qu'il n'existe pas de panacée pour réduire les pertes après récoltes, il est proposé ce qui suit :

- Au niveau national :
  - i) La sensibilisation des décideurs à l'importance de la question des pertes après récoltes doit être poursuivie;
  - ii) Les Etats membres doivent intégrer des programmes de réduction des pertes alimentaires dans les programmes nationaux de développement agricole;
  - iii) Les gouvernements doivent créer des groupes de coordination technique chargés de l'ensemble des activités connexes;
  - iv) Les activités de formation doivent être intensifiées de façon à ce qu'on dispose des compétences techniques nécessaires.

- Au niveau sous-régional :

- i) Les Etats membres doivent coopérer à des programmes visant à mettre au point et à adapter des techniques post-production adaptées aux denrées alimentaires locales;
- ii) Des comités post-production doivent être créés en vue d'un échange efficace de l'information.

- Au niveau international :

- i) Les efforts des organisations internationales, des organismes de développement et des organismes bénévoles devraient être poursuivis, intensifiés et mieux coordonnés;
- ii) Les programmes relatifs à la prévention et à la réduction des pertes après récoltes devraient viser à renforcer les capacités technologiques des Etats membres non seulement dans le cadre d'arrangements bilatéraux entre eux et les pays développés mais aussi avec d'autres pays en développement;
- iii) L'aide pratique fournie aux Etats membres pour réduire les pertes après récoltes doit être intégrée dans l'assistance technique et économique générale.